

BENOIT HAMON MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

LOUIS GALLOIS COMMISSAIRE GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 21 janvier 2013 N° 354

Programme d'investissements d'avenir :

Un nouvel appel à projets sectoriel de l'action « Financement de l'économie sociale et solidaire » pour soutenir la politique de croissance et d'emploi dans les territoires.

Benoît HAMON, Ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la consommation, Louis GALLOIS, Commissaire Général à l'Investissement et Jean-Pierre JOUYET, Directeur Général de la Caisse des Dépôts annoncent le lancement de l'appel à projets sectoriel dans le cadre de l'Action « Financement de l'Economie Sociale et Solidaire » du Programme d'Investissements d'Avenir.

Au lendemain des vœux du Président de la République soulignant les besoins d'investissements publics et privés, la Caisse des Dépôts lance, pour le compte de l'Etat, un appel à projets (AAP), dans le cadre de l'action « Financement de l'Economie Sociale et Solidaire » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Cet AAP est destiné à financer des projets dans quatre secteurs générateurs d'emplois et d'innovation, tant sociale que technologique : santé et services à la personne, numérique, mobilité durable, éco-construction et habitat coopératif.

Dotée de 100 millions d'euros, l'action « Financement de l'ESS » permet de renforcer les fonds propres et les quasi-fonds propres des entreprises du secteur de l'ESS (associations, fondations, coopératives et entreprises solidaires¹) en cofinançant des projets créateurs d'emplois ou porteurs de modèles innovants de création d'activités. La Caisse des Dépôts est l'opérateur de cette action et ses directions régionales jouent un rôle important dans son déploiement sur l'ensemble du territoire. A fin décembre 2012, près de 32 millions d'euros ont été engagés en faveur des entreprises de l'ESS.

Dans le cadre de cette action², l'appel à projets qui vient d'être lancé complète l'appel à candidatures permanent déjà engagé ; il permettra d'amplifier l'impact de l'action « Financement de l'Economie Sociale et Solidaire, en finançant des projets prometteurs et présentant un fort potentiel de développement, souvent sur des besoins non couverts.

Pour le Ministre Benoît HAMON, « les financements proposés dans le cadre de cet appel à projet permettront d'accompagner les entreprises de l'ESS qui veulent changer d'échelle, en particulier lorsqu'elles mettent en place des investissements dont le plan de financement dépasse le million d'euros. L'objectif est maintenant de franchir le plafond de verre que rencontrent les PME de

¹ Les entreprises solidaires sont celles bénéficiant de l'agrément préfectoral prévu à l'article L.3332-17-1 du code du travail.

² Il convient de rappeler que l'appel à candidature permanent est ouvert jusqu'à décembre 2014 dans le cadre de l'action « Financement de l'ESS ». Il vise à sélectionner des partenaires financiers (banques, sociétés de gestion, fonds d'investissements, ...) capables de détecter des projets prometteurs dans le secteur de l'ESS et de les financer au moins à parité avec le PIA.

l'ESS, lorsqu'elles cherchent à mobiliser des investisseurs, en particulier en fonds propres, sur de « gros tickets », en comparaison avec la taille moyenne des investissements effectués dans ce type de PME. Grâce à l'implication des financeurs publics en faveur du développement de l'emploi et de l'activité dans les territoires, ces entreprises pourront ainsi plus facilement accéder aux financements de marché dont elles ont besoin pour accompagner leur développement. Le lancement de cet appel à projets sera accompagné par la montée en puissance de la Banque Publique d'Investissement en direction de ces entreprises.»

L'appel à projets, est ouvert pour une durée de 4 mois à compter du 10 janvier 2013 et s'adresse directement aux porteurs de projets, qui devront mobiliser des apports financiers au moins équivalents à la contribution du PIA. Cette contribution sera de 500 000 euros au minimum³. Les porteurs de projets relevant de ces secteurs pourront obtenir tout renseignement sur les caractéristiques de cet appel à projets et soumettre directement leur projet en se connectant au site cidessous.

http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/

Contacts presse:

Cabinet de Benoît HAMON: 01 53 18 41 04 Cabinet de Louis GALLOIS: 01 42 75 64 43

Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00



³ Le montant minimum d'intervention du PIA ESS par projet est de 500 000 € et le plan de financement d'un million minimum.